

TABLEAUX DES PENALITES COMITE DE SAVOIE

MOTIF DE L'INFRACTION	PENALITES FINANCIERES
Non représentation du club au congrès départemental (Art.5 du R.I.)	100 €
Non représentation du club aux réunions des présidents (Art.11 du R.I.)	100 €
Non envoi des résultats de concours officiel après 7 jours (Art.12 du R.I.)	50 €
Concours officiels non gérés avec "Gestion Concours" (Art.12 du R.I.)	50 €
Horaires de début de concours non respectés (Art.14 du R.I.)	30 €
Non organisation d'un concours officiel ou Championnat des Clubs (Art.15 du R.I.)	30 €
Annulation concours non notifié au CD (Art.15 du R.I.)	50 €
Forfait lors d'une rencontre des championnats des clubs départementaux pour 1 match (Art.15.2 Règlement national.)	100 €
Forfait d'une équipe pour le championnat des clubs départementaux pour 1 journée à 2 matchs (Art.15.2 Règlement national.)	200 €
A compter du 2ème forfait , le forfait général est prononcé avec amende au tarif du forfait ci-dessus + 400 € en CDC (Art.15.2 Règlement national.)	400 €
Faute commise lors de la constitution d'équipes Championnat des clubs départementaux	25 €